

# Lettre ouverte concernant les activités d'Orange dans les colonies israéliennes

10 juin 2015



Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Nous avons pris connaissance avec consternation de votre position publique concernant la compagnie Orange, laquelle annonce son intention de désinvestir de la compagnie israélienne Partner, que ce soit par souci commercial ou parce que l'appel au respect du droit par la société civile a été entendu.

Nous n'ignorons pas que les pressions des autorités israéliennes ont été très fortes mais nous déplorons que la France y cède et entretienne officiellement par votre voix la confusion entre le boycott d'Israël que vous récusez et le désinvestissement d'une compagnie qui participe de façon flagrante à la colonisation. Colonisation que la France juge contraire au droit et un obstacle à la paix.

L'Etat français a le devoir de dissuader les entreprises françaises de se livrer à des activités qui contribuent à la colonisation. Nous regrettons l'absence d'affirmation claire - dans le communiqué du MAE du 5 juin dernier- de la volonté de l'État français de s'assurer que les entreprises françaises ne contribuent pas directement ou indirectement au maintien des colonies illégales. L'Etat doit introduire une référence explicite au droit humanitaire international dans l'avis publié en 2014 informant ses citoyens et ses entreprises des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes, leur conseillant de « solliciter un avis juridique approprié avant de procéder à ces activités ». Il doit aussi faire appliquer cet avis comme il l'a fait récemment en recommandant à la société Safege de se retirer du projet de téléphérique à Jérusalem.

Par ailleurs, la compagnie Partner, sous le nom d'Orange Israël, s'est rendue complice des crimes commis par l'armée israélienne l'été passé en apportant son soutien aux soldats en opération et en parrainant un bataillon qui est directement intervenu dans les massacres de civils palestiniens. L'image d'Orange, compagnie française dont l'Etat est actionnaire, en est gravement affectée.

Cette position de la France que vous venez d'énoncer, en contradiction choquante avec les déclarations précédemment répétées sur l'illégalité de la colonisation, comme avec les lignes directrices émises par l'UE, nous semble de nature à renforcer l'impunité d'Israël et à brouiller -intentionnellement, car il ne peut en être autrement - le message émis par nos concitoyens, toujours plus nombreux à recourir à BDS tant qu'Israël ne se conforme pas au droit international.

Que la France encourage ainsi les violations du droit est tout simplement inacceptable. Nous vous incitons vivement à revenir sur cette déclaration particulièrement malencontreuse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous adressons également cette lettre au Président de la République et que nous la rendrons publique.

Claude Léostic

Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

- **Emplacement** : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Made in illegality - Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://plateforme-palestine.org/Lettre-ouverte-concernant-les-activites-d-Orange-dans-les-colonies-israeliennes>